

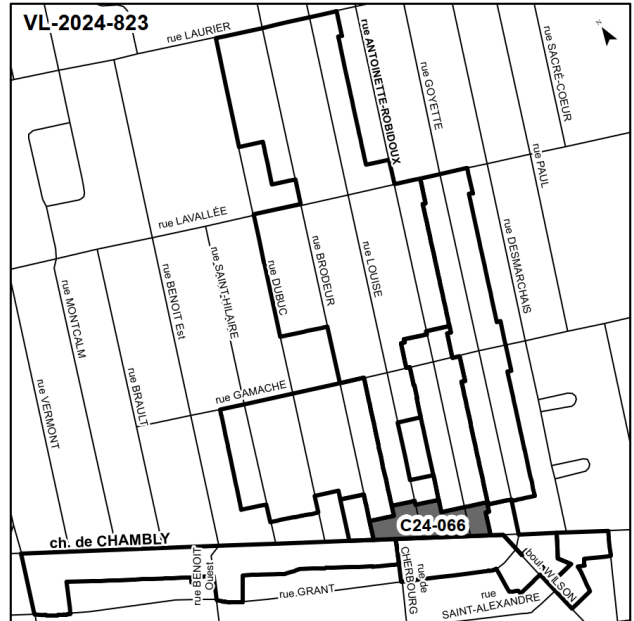
Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 6 février 2024, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement et les projets de résolution approuvant les projets particuliers décrits ci-après :

- ~~Projet de Règlement VL-2024-823 modifiant le Règlement 01-1501 sur le zonage, afin de permettre, dans la zone C24-066, les habitations multifamiliales mixtes sans mixité avec du commerce (district d'Antoinette-Robidoux).~~

~~La zone concernée C24-066 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.~~

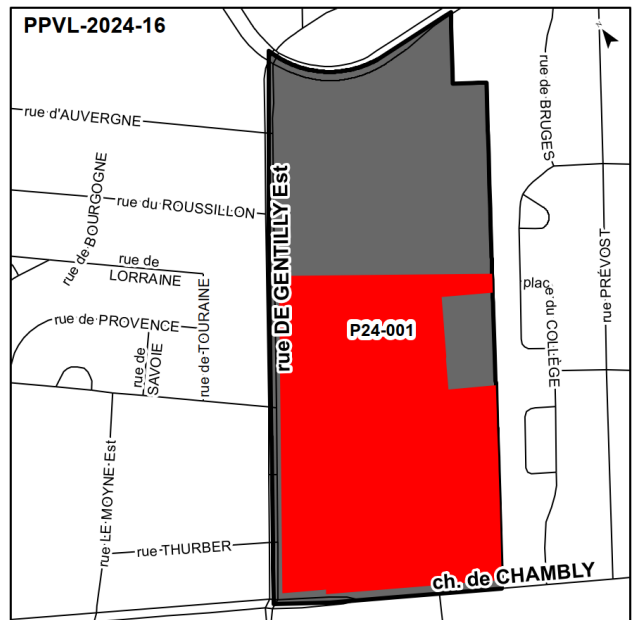
~~Tous les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.~~



- *Projet particulier PPVL-2024-16 visant à autoriser au 190, rue De Gentilly Est (lot 3 075 084), la construction d'un bâtiment abritant le pavillon de la santé et de l'innovation (district d'Antoinette-Robidoux).*

La zone concernée P24-001 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

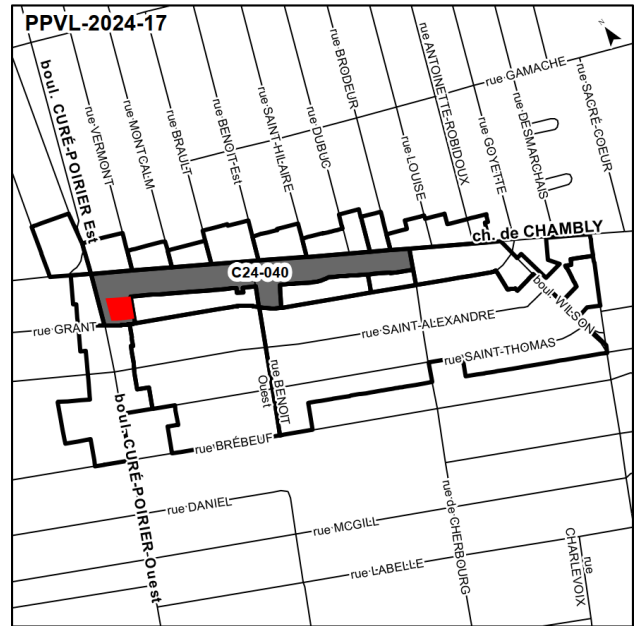
Les dispositions de ce projet particulier ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet particulier PPVL-2024-17 visant à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée de 22 logements et de 4 étages au 100, boulevard Curé-Poirier Ouest (lot 3 221 533) (district des Explorateurs).*

La zone concernée C24-040 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

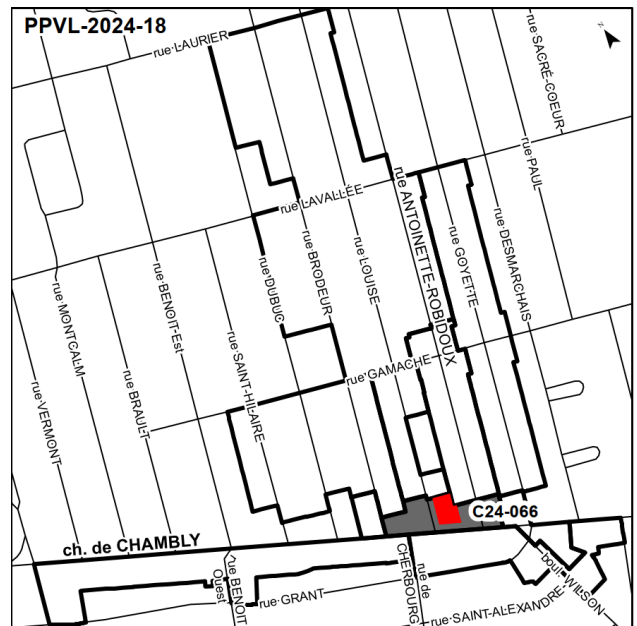
Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



- *Projet particulier PPVL-2024-18 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'usage mixte de structure isolée de 3 étages, comportant 13 logements et une suite commerciale, aux 2219-2225-2239 et 2241, chemin de Chambly (lot 3 221 122) (district d'Antoinette-Robidoux).*

La zone concernée C24-066 par ce projet particulier est indiquée en gris sur le croquis. L'adresse y est indiquée en rouge.

Toutes les dispositions de ce projet particulier sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement et de ces projets de résolution aura lieu le 12 mars 2024 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'adresse suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et ces projets de résolution approuvant les projets particuliers à cette adresse : www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements, ou en faisant une demande à greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 28 février 2024.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil